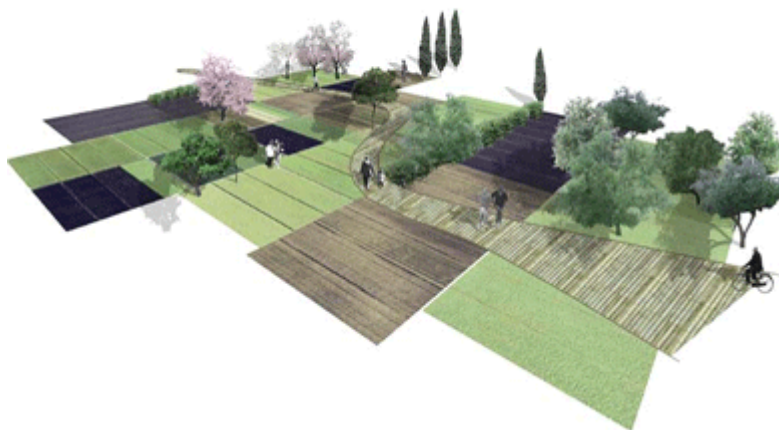


## Meknès initie une expérience d'agriculture urbaine qui fera florès

L'Agence Urbaine de Meknès propose de valoriser les atouts de la vallée de l'oued Boufekrane en délimitant les trois séquences paysagères d'un parc urbain à vocation aquatique, maraîchère et arboricole. Le projet prévoit des promenades bucoliques pour les amoureux de la nature à la recherche de circuits balisés.



Ville impériale, Meknès, de par son patrimoine historique, cultuel, culturel et le potentiel agricole de sa Région d'accueil, jouit d'une notoriété certaine ; mais pâtit cependant de l'image d'une cité fragmentée et d'une capacité de drainage d'investissements faible. La vallée de l'oued Boufekrane, sur près de 900 ha à l'intérieur du périmètre urbain de Meknès, s'érige non seulement en limite physique coupant littéralement la ville en deux, mais aussi en entité autonome, effacée, a priori en état de friche et survivant tant bien que mal grâce à des exploitations agricoles et maraîchères de fortune. Or, dès que l'on s'y penche d'un peu plus près, l'on perçoit aisément qu'elle renferme un potentiel paysager d'exception, pouvant offrir à la ville une opportunité de renouvellement urbain, d'attractivité touristique et d'investissements conséquents. L'équipe en charge du projet, en accord avec les autorités locales, a opté pour un aménagement paysager qui allie approches naturalistes et initiatives de développement socio-économique, permettant ainsi à Meknès de concilier à la fois entre la physionomie d'une ville bâtie le long de l'Oued, la force d'une cité impériale, mais également le caractère agricole de l'une des Régions les plus fertiles du territoire marocain. L'approche adoptée a été de laisser le territoire dicter lui-même les lignes directrices d'intervention. Elles s'auto-définissent par un système de 3 séquences écologiquement interdépendantes :

### **Séquence I : Parc Arboricole**

Cette séquence, en aval de l'Oued et constituant l'entrée nord de la ville, est aménagée de façon à assurer une continuité paysagère du périmètre rural vers l'urbain. Ses rives, exceptionnels points de vue sur le cœur de cette portion de vallée, sont proposées comme lisières de promenade ; qu'elles séparent de la vallée par une « ceinture » de parcours ponctués d'équipements et de services d'accompagnement en structure légère. Cette ceinture est à la fois barrière et transition entre le parc et les périmètres urbanisés, et le début de parcours cyclo-piéton pour la découverte de la vallée, à l'intérieur de laquelle certaines exploitations agricoles sont converties en points d'information et gîtes d'accueil.

## **Séquence II : Parc Maraîcher Urbain**

Cette séquence, située au cœur de la vallée renferme une exception et une rareté de nos jours : des exploitations maraîchères en centre ville. De quoi militer, pour la préservation des activités s'y déroulant, leur restructuration (redéfinition des systèmes de délimitations, création de parcours didactiques, réorientation en matière de choix des cultures, et rationalisation des systèmes d'arrosage...), comme la promotion des produits du terroir, sans oublier l'encadrement des exploitants in situ : création d'association, formation, encouragement par la labellisation. Ceci en contre- partie de la préservation et l'entretien du parc par ses exploitants selon les préconisations du plan paysager. Cette préservation s'inscrit dans une démarche de protection environnementale, de viabilité économique et de maîtrise d'œuvre sociale.

## **Séquence III : Parc Agricole Urbain à Vocation Spécifique**

Etant initialement une carrière désaffectée, cette partie de la vallée constitue, non seulement un paysage unique, mais elle renferme également un écosystème qui lui est propre. Les lignes directrices de son aménagement se basent sur la capitalisation de l'ensemble des caractéristiques générées par les activités d'extraction. Son étendue, sa morphologie, sa situation en amont de la vallée, la végétation et les activités qui y prolifèrent, en font un site qui dispose des ressources nécessaires pour une requalification en parc aquatique assurant la fonction de bassins de rétention pour la rationalisation des ressources hydriques et l'amorce du parc maraîcher ; offrant, par là même, l'opportunité d'un renouvellement urbain le long de ses rives (restructuration économique des quartiers existants, requalification de la zone industrielle et revalorisation des friches ...).

**Iman Meriem Benkirane**  
**Chef de projet / ENAPr.**